



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil  
Direction des relations et des ressources humaines  
Elections professionnelles

Mél : [electionsprofessionnelles2022@ac-creteil.fr](mailto:electionsprofessionnelles2022@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

**Arrêté du 02 mai 2022 fixant le nombre de représentants des maîtres au sein de la commission consultative mixte académique des maîtres de l'enseignement privé sous contrat de l'académie de Créteil et les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs représentés au sein de cette commission**

**Le recteur de l'académie de Créteil,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-4 ; R. 914-5 ; R. 914-8 ; R. 914-10-1 et R. 914-10-2 ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte académique de l'académie de Créteil ;

Vu l'arrêté du 02 mars 2022 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres aux commissions consultatives mixtes des établissements d'enseignement privés sous contrat.

## Arrête

**Article 1<sup>er</sup> :**

En application de l'article R. 914-5 du code de l'éducation susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la commission consultative mixte académique sont ainsi fixées :

Commission consultative mixte (CCM)	Nombre d'agents représentés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes
CCM académique	4001	2550	1451	63,73 %	36,27 %



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Article 2 :**

La commission consultative mixte académique de l'académie de Créteil comprend, au titre des représentants des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat, six membres titulaires et six membres suppléants.

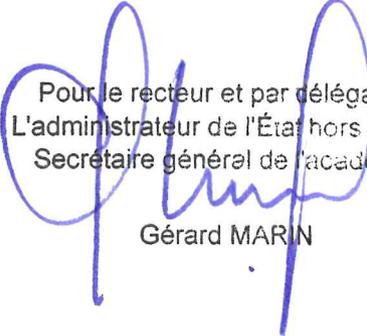
**Article 3 :**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant en 2022.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

Fait à Créteil, le 02 mai 2022

Pour le recteur et par délégation  
L'administrateur de l'État hors classe  
Secrétaire général de l'académie  
  
Gérard MARIN